

CIRCULAIRE AUX MEMBRES

DE LA

CAISSE ECCLESIASTIQUE S.-JOSEPH

---

Archevêché de Québec,

15 novembre 1886.

Mon cher monsieur,

Je suis chargé par Messieurs les Procureurs de la Caisse Ecclésiastique St-Joseph, de vous faire connaître ce qui s'est passé à l'assemblée qu'ils ont tenue à l'Archevêché, le 11 du présent mois.

J'ai d'abord eu l'honneur d'annoncer au bureau que 224 membres ont répondu à ma lettre du 1er de septembre dernier, concernant certains changements à faire au règlement, et que 50 se sont abstenus ; 188 ont voté pour toutes les modifications proposées et 14 ont voté contre ; 21 s'opposent au 1er article seulement, 18 au 2e et 22 au 4e.

Après avoir entendu la lecture de plusieurs lettres et après avoir discuté au long les raisons données de part et d'autre, les Procureurs ont décidé d'attendre à la prochaine assemblée générale, après la retraite ecclésiastique de 1887, pour adopter ou rejeter définitivement les dites modifications.

Les raisons qui ont motivé cette ligne de conduite sont : le grand nombre de malades (32) soutenus actuellement par la caisse, le grand nombre de membres qui n'ont pas fait connaître leur opinion, des oppositions de